Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220204-D14-22-DE
Date de télétransmission : 08/02/2022
Date de réception préfecture : 08/02/2022

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 14.22 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire : **SEANCE DU 04 FEVRIER 2022**
- **En exercice :** 89
- **Présents :** 65
- **Votants :** 78 (13 procurations)
- **Suffrages exprimés :** 74 (72 pour, 2 contre et 4 abstentions)
- **Secrétaire de séance :** M. Florent ARMAND

Le quatre février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le vingt-huit janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne (commune de Laragne-Montéglin), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Olivier CHABRAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Piarre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
  - M. Jean-Marc DUPRAT
  - Mme Martine GARCIN
  - M. Michel JOANNET
  - Mme Michèle MAFFREN
  - M. Robert GARCIN représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration
  - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par M. Michel HERNANDEZ à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP représenté par sa suppléante, Mme Violette VIAL
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a été donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Mison :
  - M. Robert GAY
  - Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Monêtier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220204-D14-22-DE
Date de télétransmission : 08/02/2022
Date de réception préfecture : 08/02/2022

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Anne Sophie BARBIER
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par Mme Marie-Josée DUFOUR à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par son suppléant, M. Pierre PAYAN
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
  - M. Daniel ROUIT
  - Mme Véronique ARLAUD
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
  - M. Daniel SPAGNOU
  - M. Jean-Pierre TEMPLIER
  - Mme Christine REYNIER représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
  - Mme Nicole PELOUX représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
  - M. Bernard CODOUL
  - M. Nicolas LAUGIER
  - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
  - Mme Christiane TOUCHE
  - Mme Françoise GARCIN
  - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
  - M. Patrick CLARES
  - M. Sylvain JAFFRE
  - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
  - M. Jean-Louis CLEMENT
  - M. Cyril DERDICHE
  - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
  - M. Gérard NICOLAS
  - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Maurice BRUN
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : Mme Anne TRUPHEME
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20220204-D14-22-DE
Date de télétransmission : 08/02/2022
Date de réception préfecture : 08/02/2022

- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Serres : M. Fabrice FROMENT
- Pour la commune de Sisteron : Mme Christiane GHERBI
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

<u>ORDRE DU JOUR</u> : Modification du prix de vente du lot n° 12 de l'Ecopôle

Par délibération n° 164.21 du 20 décembre 2021, le conseil communautaire a revalorisé les prix de vente des lots et terrains des zones d'activités intercommunales.
Le 2 décembre 2020, une promesse de vente avait été conclue avec M. Adrien TREZZINI pour la vente du lot n° 13 de l'Ecopôle.
Avant l'approbation par le conseil communautaire de la hausse des prix des lots de cette zone, M. TREZZINI avait fait connaître son intention de se porter également acquéreur du lot n° 12. En outre, une canalisation non déclarée en servitude a été découverte sur le lot n° 13, rendant impossible en l'état la construction du bâtiment telle que prévue sur le permis de construire, attribué à M. TREZZINI.
Considérant cette situation et dans l'intérêt du développement économique du territoire, il est proposé de céder le lot n° 12 de l'Ecopôle à M. TREZZINI au tarif en vigueur avant la revalorisation de prix, soit 23 € hors taxe le m2.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la vente du lot 12 de l'Ecopôle à M. TREZZINI au prix de 23 € hors taxe le m2.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU